



CHARTRE D'UTILISATION ET DE MODERATION DE LA PAGE FACEBOOK « MAIRIE LE BAS SEGALA »

La page Facebook « Mairie Le Bas Ségala » est un espace permettant aux internautes de suivre les informations municipales et l'actualité de la commune. C'est un support de communication dans le prolongement du bulletin municipal et du site internet www.mairie-lebassegala.fr.

Objectifs de la charte

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin d'indiquer aux utilisateurs de la page Facebook « Mairie Le Bas Ségala » les modalités pour une utilisation optimale et conviviale de ladite page.

L'utilisateur, par le fait « d'aimer », de « s'abonner » ou de « commenter » la page Facebook « Mairie Le Bas Ségala », accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte.

Accès

L'accès à la page Facebook « Mairie Le Bas Ségala » est libre, sous réserve de posséder un compte Facebook.

Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés

En interagissant avec la page de « Mairie Le Bas Ségala », les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

À ce titre, sans que cette liste soit exhaustive, il est interdit de :

- promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés.
- tenir des propos à caractère diffamatoire ou incitant à la violence ou à la haine.
- tenir des propos agressifs, offensants, vulgaires, injurieux, grossiers, abusifs, sexistes, racistes ou irrespectueux à l'endroit de personne ou d'un groupe de personnes.
- publier des contenus contrevenant aux droits d'autrui, incitant aux crimes, aux délits et la provocation au suicide.
- tenir des propos visant à attaquer une personne ou sa vie privée, une entreprise ou une institution.
- détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.
- tout propos ne contribuant pas de façon positive au rayonnement de Le Bas Ségala.
- dénigrer la municipalité, les élus, ou les agents.

Publications sur le mur et les commentaires

La prise de parole est guidée par des principes de courtoisie, de respect et de convivialité.

Les internautes ne sont pas autorisés à poster leurs publications sur le mur de la page « Mairie Le Bas Ségala ». Ils peuvent, en revanche, envoyer un message privé.

Les commentaires doivent être écrits dans un langage correct et compréhensible par tous, portant sur le sujet initial de la publication.

Modération et Responsabilité

L'espace de discussion constitué par le « mur » de la page Facebook « Mairie Le Bas Ségala » est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation optimale de cette page et de permettre des échanges constructifs entre les utilisateurs de cette page.

Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées ci-dessous peut éventuellement entraîner la modération des publications. La commune se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette charte. Elle se réserve également la possibilité, en dernier recours, de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page fan que pour perturber l'action d'information de la municipalité. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

La page Facebook n'est qu'un support de communication au même titre que le site internet ou le bulletin municipal. Il ne s'agit en aucun cas d'un outil à vocation politique, c'est pourquoi tout commentaire ou publication ayant un caractère politique seront également supprimés.

Toute interpellation des services ou des élus doit être adressée à la Mairie par courriel (contact@mairie-lebassegala.fr) ou par courrier pour être redirigée vers les services compétents.

Évolution de la page Facebook « Mairie Le Bas Ségala »

Les modalités d'accès et d'utilisation à la page Facebook « Mairie Le Bas Ségala » étant régies par la société Facebook, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.

Consentement

En tant qu'utilisateur de la page Facebook « Mairie Le Bas Ségala » vous reconnaissez avoir pris connaissance de la charte d'utilisation accessible sur la présente page Facebook, vous vous engagez notamment à :

- ne pas publier de contributions contraires aux lois, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- ne pas publier de contributions à caractère répétitif ;
- ne pas publier de publicité ou exercer d'activité commerciale ;
- ne pas tenir de propos violents, vulgaires, diffamatoires, ou injurieux ;
- utiliser un langage correct et compréhensible.

De plus, vous reconnaissez la possibilité pour le modérateur de cette page Facebook de contrôler les contributions et de supprimer à tout moment, toute contribution qui ne respecterait pas cette charte d'utilisation.